



M A I R I E
LE CASTELLET
83330

Le Castellet, le 08/12/2017

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

AVIS AUX ADMINISTRÉS

Afin de constituer un dossier unique de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2017, les administrés doivent déclarer **avant le 31 janvier 2018** en Mairie les dommages subis ainsi qu'à leur assureur par LRAR en précisant bien les dates d'apparition et d'évolution du phénomène.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Mairie Centrale au 04.94.98.57.90.

Jean-Paul HUSSIE
1^{er} Adjoint au Maire du Castellet

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'J.P. HUSSIE', is written over the printed name and title.